



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES Externe Public et CAFEP-CAPES Externe Privé

Section : Langues régionales

Option : Occitan – Langue d’Oc

Session 2019

Rapport de jury présenté par :

Mme Gilda CAÏTI-RUSSO

Présidente du jury

Présentation

Pour commencer, nous vous proposons les statistiques de la session.

4 postes ont été mis au concours du CAPES externe de la session 2019.

Sur les 21 inscrits, 10 candidats ont été présents aux épreuves d'admissibilité, soit 47,62 %.

Un poste a été mis au concours du CAFEP CAPES. Des deux candidats inscrits à ce concours, un seul a été présent aux épreuves d'admissibilité, soit 50%.

Le nombre de candidats admissibles, autorisés à poursuivre le concours, a été de 1 pour le CAFEP CAPES et de 6 pour le CAPES.

À l'issue de toutes les épreuves, la barre d'admission a été arrêtée à 143,40/240 (=11,95/20) - note globale du dernier admis –.

Au moment de la délibération finale, le poste du concours CAFEP CAPES n'a pas pu être attribué, la note globale du seul candidat admissible étant de 78,40/240 =6,53/20 alors que la note du dernier non admis au CAPES était de 99,80/240 =8,32/20.

Une liste complémentaire a été créée par le jury pour le premier candidat non admis du CAPES, qui a obtenu la note de 137,30/240 = 11,44/20 mais, à la différence de l'année dernière, aucun poste supplémentaire n'a été attribué par le ministère cette année.

Vous trouverez -ci-après les rapports établis par le jury de la session pour les trois épreuves (épreuve 1 d'admissibilité et épreuves 1 et 2 d'admission).

Nota bene :

1) Nous vous renvoyons aux rapports des CAPES de la valence correspondante pour l'épreuve d'admissibilité 2, à paraître sur le site du ministère.

2) Vous ne trouverez pas dans ce rapport les sujets du concours car ils sont publiés sur le même site : http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externes/88/8/s2019_capes_externes_langues_reg_occitan_1_1102888.pdf

3) Vous n'y trouverez pas non plus la composition du jury qui figure, également, sur le même site.

4) Voici le sommaire du présent rapport :

Épreuves d'admissibilité	3
Épreuve de composition-traduction.....	4
1 ^e partie : composition.....	4
2 ^e partie : traduction	5
Épreuves d'admission.....	8
Épreuve de mise en situation professionnelle	9
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	13

Épreuves d'admissibilité

Épreuve de composition-traduction

1^e partie : composition

Pour cette session 2019 du CAPES d'occitan-langue d'oc, 11 copies ont été rendues en composition. Elles ont été notées sur 10 suivant la répartition suivante: 4; 4,5; 5; 5,5; 6; 6,5; 7; 7,5 et (3x) 8. Comme on peut le remarquer, l'ensemble de l'échelle des notes n'a pas été employé et, si les correcteurs se réjouissent de l'absence de copie absolument indigente, il est regrettable qu'aucune de ces 11 compositions ne soit véritablement sortie du lot en proposant un devoir complet répondant à l'ensemble des attentes du jury. Nous rappellerons donc les caractéristiques de l'épreuve et les critères auxquels les correcteurs se rendent sensibles : savoirs d'histoire littéraire et culturelle, correction de la langue, capacité d'analyse et qualités académiques.

Intitulée « composition », cette partie de la première épreuve d'admissibilité repose sur l'examen de différents documents. Cette année encore, il s'agissait de trois documents textuels issus d'œuvres majeures de la littérature occitane. Le premier document, extrait du *Pouemo dóu Rose* de Frédéric Mistral, devait être particulièrement aisé à aborder étant donné qu'il faisait partie du programme restreint publié dans le cadre du concours. Dans tous les cas, on attend des candidats une capacité à réagir avec sagacité face à ces documents qui ne doivent pas être entièrement inconnus. De fait, la plupart des copies ont su, cette année, mobiliser leurs connaissances pour situer et comprendre les extraits proposés de *La Bèstio dóu Vacarès* de Joseph D'Arbaud et de *Las Domaisèlas* de Joan Bodon.

Sur la correction linguistique, trois points doivent retenir la vigilance des candidats. En tant que futur enseignant, le candidat doit montrer de façon univoque sa capacité à présenter un écrit exemplaire. Cela vaut, comme l'ont déjà signalé les précédents rapports, pour l'absence d'erreurs : formes erronées, hispanismes, problèmes d'accord etc. Cela vaut également pour la richesse de la langue. Les correcteurs sont sensibles à la lecture de copies présentant des tournures typiques (imparfait du subjonctif, expression de la personne indéfinie etc.). Enfin, les candidats doivent prendre un soin particulier à la qualité graphique de leur copie. Il n'est pas seulement question de bien distinguer, contrairement à une copie de cette année, les formes *cal* et *qual*, mais encore d'adopter une écriture tout à fait claire et lisible, avec une mise en forme générale aérée.

En termes d'analyse, il s'agit avant tout de rendre compte d'une lecture intelligente de l'ensemble du corpus. Cela passe, dans le cadre de cet exercice, par la formulation d'une problématique, suivie d'un examen approfondi des textes. Deux écueils sont alors à éviter : un catalogue d'exemples désarticulés et ne cherchant pas à répondre à une hypothèse de lecture clairement identifiée, ou bien les digressions s'affranchissant de la contrainte d'expliquer les textes qui ont été précisément sélectionnés dans le cadre du sujet. Dans le meilleur des cas, le candidat fera preuve de discernement et de distance critique au moment d'invoquer certaines notions. Le sujet de cette année amenait à s'interroger sur le surgissement d'un être surnaturel. Les copies ayant mis en question la portée de cet événement ont été valorisées par rapport à celles qui se sont contentées de s'en remettre à une étiquette commode (fantastique, merveilleux...) sans autre examen ni justification. Enfin, on rappellera que le fait de réunir trois textes dans un même sujet n'est pas anodin. Il s'agit de confronter les documents pour en donner une lecture contrastée. Là encore, les meilleures copies sont celles qui ne se contentent pas de réunir les textes dans ce qu'ils ont de commun, mais s'attachent à montrer les différences et décalages dans le traitement d'une même thématique. Enfin, il est primordial de comprendre que, pour cette épreuve, c'est la lecture précise des textes qui compte. Les éléments externes au sujet ne doivent servir qu'à affiner la lecture des extraits et non à noyer les moments d'analyse. Il était ici inutile de rappeler la biographie de Mistral ou de préciser les choix graphiques des auteurs.

En dernier lieu, nous insisterons sur le fait que cette épreuve reste un exercice académique et, que, à ce titre, elle répond à des exigences formelles. Un futur enseignant est tenu de savoir respecter ces contraintes. Souligner les titres, ne pas laisser une apostrophe isolée en fin de ligne, ne pas revenir à la ligne entre chaque phrase et respecter l'unité argumentative du paragraphe sont autant de points importants, sans même parler de la structure générale du devoir qui comprendra systématiquement un paragraphe d'introduction et un paragraphe de conclusion détachés du développement.

Afin de répondre à ces différentes exigences, le jury rappelle la nécessité de s'entraîner régulièrement à l'exercice en temps limité. On peut résumer la compétence générale à développer de la façon suivante : savoir, en quelques heures, rendre compte d'une lecture par la rédaction d'arguments variés, complets et articulés. Il faut donc s'exercer à rédiger ce type de devoir. Trop de copies se noient dans une multitude d'exemples non commentés, là où un exemple bien choisi et développé aurait suffi. Inversement, d'autres copies n'ont pas assez à cœur d'exploiter la lettre du texte et survolent les extraits. Le concours du CAPES d'occitan-langue d'oc recrute de futurs enseignants. La composition a pour but d'évaluer, à un instant précis, la capacité de lecture et d'argumentation des candidats. La préparation à cette épreuve ne relève donc d'aucun mystère : au terme d'un parcours universitaire centré sur l'étude de la langue, de la littérature et de la culture occitanes, les candidats ont toutes les cartes en main. Il s'agit de pérenniser tous les savoirs accumulés et, par une préparation minutieuse, être en mesure de rendre compte par écrit et en temps limité de sa capacité à se saisir de toutes ses connaissances pour une analyse ciblée de textes et documents en occitan.

Hélène COLIN-DELTRIEU et Gilles Guilhem COUFFIGNAL

2^e partie : traduction

Le jury tient à souligner, dans un premier temps, que l'épreuve de traduction compte désormais pour moitié de la note d'admissibilité pour l'épreuve d'occitan, la bonne maîtrise de la langue s'avérant capitale dans le métier de professeur d'occitan : la composition est notée sur dix, la traduction également. Cinq points pour le thème, cinq points pour la version.

Aussi, le jury conseille fortement aux candidat(e)s de ne pas négliger cette partie de l'épreuve et d'y consacrer le temps nécessaire aussi bien le jour même de l'épreuve que dans sa préparation. Il voit la nécessité de faire cette remarque introductive eu égard à ce qu'il a pu constater, à de rares exceptions près, lors de la correction des épreuves de traduction de cette année. Ce constat d'une moindre attention portée à la réalisation de l'épreuve de traduction est d'autant plus manifeste pour la version (consistant à traduire un texte de l'occitan médiéval vers le français). Il a déjà été rappelé dans les précédents rapports toute l'importance d'acquérir les compétences en occitan médiéval, le jury de cette année le souligne à son tour.

I] VERSION

a) Remarques préliminaires :

La partie de l'épreuve 1 consacrée à la version portait sur un texte en occitan médiéval. Il s'agissait des premiers vers (1-23) de la nouvelle « Le Jaloux puni /Castia Gilós de Raimon Vidal de Besalú » selon l'édition de Jean-Charles Huchet, *Nouvelles occitanes du Moyen-Âge*, Paris, Flammarion, 1992, p. 224.

Les attendus des correcteurs étaient donc : une traduction en français du texte occitan ainsi qu'un commentaire grammatical du vers qui avait été souligné, à savoir « Qu'el non era onhs ni sagratz ».

Concernant la traduction, le jury demandait qu'elle témoigne d'une bonne connaissance morpho-syntaxique de l'occitan médiéval, laquelle ne saurait s'acquérir autrement que par une formation régulière et solide. Les correcteurs redisent ici combien ce volet de la préparation au concours ne doit pas être négligé et se permettent ainsi de renvoyer aux ouvrages répertoriés et rendus accessibles en ligne par le lien suivant : https://www.lexilogos.com/occitan_ancien.htm (volet dictionnaires et grammaires).

D'autre part, le jury attendait également une excellente maîtrise de la langue française, à savoir, un vocabulaire étendu, une syntaxe correcte et une connaissance sûre des règles orthographiques et morphologiques.

La notation des 11 copies se situe entre 0/5 (sujet non traité) et 3,9/5 pour une moyenne de 1,39/5 soit 5,56/20. Cette moyenne est pour le jury significative d'un manque d'attention porté à ce volet du concours.

Les correcteurs ont constaté d'une manière générale de grandes lacunes dans la connaissance du fonctionnement de la langue médiévale et peu d'efforts pour rendre le texte intelligible ou correct en français. Au niveau d'un concours national, produire un texte en français correct est un minimum requis. Le sens général du texte a rarement été compris entraînant parfois des contresens occupant plus de la moitié de la traduction. Le principal et le plus grave d'entre eux fut de traduire « N'Amfos » par « Dame Amfos » alors qu'il était clairement question d'un roi dans les premiers vers, ce qui avait pourtant été bien identifié par tou(te)s les candidat(e)s. Les choix de traduction revêtent parfois un caractère singulier dans l'emploi de

mots très éloignés du texte originel. Certains candidats préfèrent laisser des lacunes dans leur traduction, ce n'est pas un choix beaucoup plus heureux. Les candidats doivent avoir à l'esprit qu'on attend d'eux une application leur permettant de fournir à l'examen du jury un texte correct et cohérent en français, au minimum. Même si le sens d'un mot ou d'un segment de phrase reste obscur, le candidat doit pouvoir faire preuve d'assez de recul et d'adaptabilité (eu égard à ses connaissances en occitan moderne) pour faire l'effort de proposer une interprétation possible.

Par ailleurs, les erreurs les plus récurrentes sont surtout de l'ordre du faux-sens, parmi eux nous pouvons donner les exemples suivants :

vers 4 : « ley » n'était pas à traduire par « loi » mais par « religion » ou encore « obédience, pays, nation » ;

vers 5 : « Castela », qui, le plus souvent, n'a pas été traduit, désignait la Castille et devait être traduit en conséquence ;

vers 8 : « cavalayria » ne désigne pas la « cavalerie » mais la « chevalerie » ;

vers 12 : « proeza » n'était pas à traduire par « bonté » mais par « prouesse » dans ce contexte précis désignant clairement le monde chevaleresque ;

vers 14 : « man cavayer », dans la continuité de la remarque du vers 8, n'était pas à traduire par « maint cavalier » mais par « maints chevaliers » ;

vers 16 : « complida » n'était pas à traduire par « accomplie » ou encore « remplie » mais par « complète ». Le vers pouvait ainsi être traduit par « Et quand la cour fut complète ou au complet » ;

vers 23 : « levon » n'était pas à traduire par « tresses » ni par « galon », ni par « devant », ni par « voile », ni par « broche », ni par « agrafe (sic.) » mais par « lion ».

Concernant l'analyse grammaticale du vers souligné, « Qu'el non era onhs ni sagratz », la grande majorité des candidat(e)s l'ont omise ou l'ont traitée de telle manière qu'ils sont passés tout à côté des attendus. Il s'agissait d'analyser l'utilisation du cas sujet pour les adjectifs qualificatifs en position d'attribut.

b) Corrigé proposé :

« Je veux vous conter une nouvelle que j'ai entendu dire à un jongleur, dans la cour du roi le plus sage qui vécut jamais dans aucune religion, le roi de Castille, Alphonse, en qui était l'hospitalité et la générosité, l'intelligence, la valeur et la courtoisie, ainsi que l'art de la chevalerie. Il n'était ni oint ni consacré, mais couronné de mérite, de sagesse et de loyauté, de valeur et de prouesse. Le roi a fait s'assembler à sa cour maints chevaliers, maints jongleurs et maints puissants barons. Une fois la cour au complet, arriva la reine Éléonore. Jamais personne ne vit rien de son corps ; elle vint enveloppée dans un beau et élégant manteau, taillé dans un drap de soie que l'on appelle cisclaton, vermeil avec un liseré d'argent et sur lequel était représenté un lion d'or. »

Commentaire (proposition type).

Le segment « Qu'el non era onhs ni sagratz », qui était souligné, a le mérite de montrer clairement le fonctionnement morphologique de la langue occitane médiévale : les deux adjectifs « onhs » et « sagratz », qui ont le rôle d'attribut du sujet, sont en effet marqués par le morphème $[-s]$. Dans le cas de « sagratz », le morphème $[-s]$ a été graphié « z » puisqu'il se trouve en contexte dental.

II] THÈME

a) Remarques préliminaires :

En ce qui concerne le thème, il portait sur un extrait de *La Guerre des boutons* de Louis Pergaud, selon l'édition de 1962, Paris, Mercure de France, p. 182-183.

Les attendus des correcteurs pour cette partie de l'épreuve 1 étaient : la traduction en occitan moderne (quel que soit le dialecte des candidat(e)s et leur graphie d'usage) ainsi qu'un commentaire grammatical du segment qui avait été souligné, à savoir « On rétrécirait ».

Concernant la traduction, le jury demande qu'elle témoigne d'une bonne connaissance morpho-syntaxique du dialecte pratiqué et de la graphie utilisée par les candidats.

Les copies ont été notées entre 0/5 (sujet non traité) et 3/5 pour une moyenne de 2/5 soit 8/20, ce qui constitue la preuve que le thème a effectivement été traité avec plus de sérieux que la version. Le jury redit ici combien les épreuves de thème et de version doivent être abordées avec la même application.

Les correcteurs ont constaté d'une manière générale des traductions à certains égards trop approximatives qui s'éloignent excessivement du lexique et de la syntaxe utilisés dans le texte original soit à cause d'un manque de vocabulaire dans la langue d'arrivée, en l'occurrence l'occitan, soit par méconnaissance des exigences de l'exercice de traduction. Le jury rappelle que l'épreuve de traduction nécessite rigueur et précision. Si le candidat doit traduire du sens, il s'agit toutefois pour lui d'éviter absolument les écueils de la sous-traduction ou de la traduction trop éloignée du texte original. Pour cela, une connaissance fine de la langue occitane dans sa richesse lexicale et sa morphosyntaxe est indispensable. De plus, il est attendu des candidats qui passent le concours du CAPES qu'ils soient capables d'éviter les francismes en occitan. Les erreurs les plus récurrentes ont concerné en particulier la conjugaison, le vocabulaire et l'orthographe.

Nous avons notamment relevé les erreurs suivantes :

- « retrechiriam » au lieu de « estrechiriam » ;
- « fuelhas » ou « folhatge » au lieu de « fulham » ou « fulhum » ;
- « manlevar » au lieu de « lhevar » ou « enauçar » ;
- « instinctes » au lieu de « instints » ;
- « destinadas » au lieu de « instints » ;
- « distribuava » au lieu de « distribuissiá » ;
- « concebava » au lieu de « concebiá » ;
- « trabalh » au lieu de « besonha ».

Concernant l'analyse grammaticale du segment souligné « on rétrécirait », la grande majorité des candidats sont passés à côté des attendus. Il s'agissait d'analyser les différentes façons de dire « on » en occitan et de justifier laquelle semblait la plus appropriée dans le cas précis du texte.

b) Corrigé :

Le texte suivant est une proposition de traduction type en dialecte languedocien, le jury a bien entendu accepté tous les dialectes utilisés par les candidats.

Tota l'armada dintrèt dins la cauna. Èra, en realitat, pauc prigonda, mas se trobava esperlongada o mai precedida per un corredor larg de ròc, de biais que èra pas brica malaisit d'agrandir son abric natural en botar sus aquelas doas parets, alunhadas de qualques mètres, un teulat de brancas e de fulham. D'autre biais, èra fòrça plan protegida, environada de totes los costats, fòra prèp de l'intrada, d'un espès ridèl d'arbres e de bartasses.

Estrechiriam la dobertura en enauçar una muralha larga e solida amb de bèlas pèiras planas qu'èran abondosas e seriam aicital a plec en çò nòstre. Quand lo defòra seriá fach, nos mainariam del dedins.

Aicí, los instints bastidors de Lebrac se revelèron plenament. Son cervèl concebiá, ordenava, distribuissiá la besonha amb una assegurança remirabla e una logica fòra contèsta.

Commentaire (proposition type).

« On rétrécirait » : la traduction de « on » en occitan peut en général se faire de plusieurs manières en fonction de la valeur que revêt le pronom en français. Lorsque le pronom « on » est un indéfini, les possibilités sont soit d'accorder le verbe à la troisième personne du pluriel (« Dison que... ») soit d'utiliser une forme pronominale (« Se ditz que... ») soit, encore, d'utiliser la deuxième personne du pluriel (« Quand sètz coneguts, podètz tot far »). Néanmoins, lorsque le pronom a la valeur de « nous », usage courant en français, ce qui est le cas dans le texte, il est possible de restituer une première personne du pluriel en occitan, d'où la traduction proposée ici : « Estrechiriam ».

Katy BERNARD et Jean-Christophe DOURDET

Épreuves d'admission

Épreuve de mise en situation professionnelle (n°1)

Remarques préliminaires

Pour les deux parties des sujets (les sujets sont accessibles sur le site du ministère), les candidats de cette session, comme ceux de l'année dernière, ont été évalués selon leur capacité à :

- Bien comprendre et relier les documents entre eux et répondre aux deux parties du sujet en justifiant précisément leurs choix ;
- Adapter l'exploitation didactique et pédagogique des documents en l'intégrant à une thématique du programme scolaire du niveau désigné par le sujet ;
- Répondre aux questions de vocabulaire et de grammaire (notamment sur la langue médiévale, eu égard à la nature des sujets) et intégrer l'apprentissage de points linguistiques (vocabulaire et grammaire également) dans l'exploitation didactique et pédagogique des documents ;
- Répondre aux questions du jury (en faisant preuve de réactivité et d'adaptabilité), rebondir sur certains points de leur exposé et en développer certains éléments ;

Et aussi selon :

- La correction et le niveau de leur expression en langues occitane et française.

En outre, même si cela peut aller de soi, le jury tient, cette année encore, à rappeler aux candidats de ne pas cantonner la préparation au concours à la seule étude des œuvres au programme afin de favoriser la mise en rapport de ces dernières avec d'autres supports.

Sujet 1

Remarques générales sur le sujet :

Les candidats interrogés sur le sujet 1 avaient à analyser 4 documents dont 1 document iconographique tiré du *Codex Manesse* (conservé à la bibliothèque universitaire d'Heidelberg, manuscrit 848, folio 249v, enluminure LXVIII) et un extrait de « *Ab lo còr trist environat d'esmai* » (*coblas* 1 et 2) d'une *trobairitz* anonyme tiré d'une des œuvres au programme : Pierre Bec éd., *L'amour au féminin : les femmes-troubadours et leurs chansons* » (féderop, 2013, p. 100). Les deux autres textes, du XXI^e siècle et en languedocien, la chanson « *Arranca-me* » d'Eric Fraj (texte extrait du livret de l'album CD du même nom, Nordsud music / Paratge, 2002, p. 2) et « *Te dirai (II)* » (poème de Joan-Pau Creissac tiré de *Per camins / Cheminements*, féderop, 2012, p. 102) complétaient les deux premiers documents afin d'interroger sur le rôle de l'amour et le sens qu'il peut donner à l'existence, à la vision que l'on peut avoir de soi et de son avenir. Ainsi, dans les textes, l'amour apparaissait comme un principe de vie et de joie, le seul remède au mal, au désespoir et à l'errance, constitutif, par sa présence, d'un avenir ou, par son absence, d'un non-avenir. Le caractère essentiel de l'amour apparaissait dans tous les documents. Le document 1 présentait une vision totalement heureuse de la relation amoureuse. Les trois documents textuels étaient tous empreints d'une très grande souffrance liée à un mal-être auquel seul l'amour semble pouvoir remédier. Toutefois, les documents 3 et 4 présentent l'amour comme pouvant libérer de cette souffrance alors que le document 2 semble condamner la poète au désespoir et au néant car la mort l'a privée de celui qu'elle aimait.

Aussi, ce sujet 1 était élaboré afin d'entrer dans le cadre de la notion « Visions d'avenir, créations et adaptations » du programme de la classe de seconde, séries générales et technologiques, et, plus généralement, du programme des classes de lycée. Ainsi, le jury a accepté quand la ou le candidat(e) proposait d'exploiter les documents dans le cadre d'une autre notion au programme, si le choix de cette dernière était justifié par les candidats.

Remarques sur le traitement de la première partie du sujet :

Bien que la notion au programme « Visions d'avenir, créations et adaptations » ait été peu souvent identifiée, les candidats ont néanmoins su mettre les documents en relation en les raccordant à d'autres notions au programme du lycée.

Le thème de l'amour qui liait les documents entre eux a, en général, été logiquement bien identifié, de même que le fait que, par certains aspects, les textes contemporains s'inscrivaient dans la continuité des œuvres médiévales dans leur façon de traiter certains aspects de la relation amoureuse. Cependant, cette vision de l'amour comme source de vie ou de mort, chère aux troubadours, n'a été exploitée qu'à de rares exceptions près. Or, nous le redisons, l'ensemble des documents présentait l'amour comme la condition *sine qua non* pour la personne aimante d'un possible avenir. Si l'amour en tant que source d'avenir a pu faire l'objet d'une explication, notamment par la bonne analyse des documents 1, 3 et 4, les candidats n'ont toutefois pas su identifier l'idée selon laquelle l'absence d'amour équivalait à l'absence d'avenir, en raison d'une mauvaise compréhension du document 2. En effet, la *trobairitz* du document 2 ne chante pas pour déplorer la trahison ou le départ de son amant mais sa mort même ; ce qui équivaut pour elle à la fin de toutes choses. Cette erreur d'interprétation, due à une mauvaise compréhension des vers 6 à 8 de la chanson, a cependant pu être rectifiée grâce à l'entretien avec le jury. L'explication des autres documents aurait par ailleurs pu être approfondie, notamment grâce à une analyse plus fouillée de l'enluminure du document 1.

Comme l'an dernier, le jury conseille aux candidats de ne pas passer trop vite sur les documents iconographiques que contient le sujet. Les membres du jury insistent à nouveau sur le fait que, si ces documents sont mis en première place, c'est qu'ils sont considérés comme étant des ressources et des clés pour l'analyse des autres documents. En effet, l'image de l'amour comme essence de l'avenir apparaît dans le fait que l'enlumineur, dans le document 1, ait représenté les amants se regardant dans les yeux ; ce qui peut symboliser leur avenir réciproque, l'avenir de l'un se reflétant dans les yeux de l'autre.

À une exception près, la chanson d'Eric Fraj (doc. 3) a été bien analysée notamment en ce qui concerne l'usage des impératifs. Les candidats ont bien senti que leur répétition résonnait comme un appel au secours de l'amant en direction de l'être aimé représenté comme étant sa seule planche de salut.

De la même façon, l'explication du poème de Joan-Pau Creissac (doc. 4) a été bien traitée, notamment par une bonne compréhension de l'usage du futur dans la prière que fait l'amant à l'être aimé dont les yeux sont comparés aux étoiles dans la nuit.

Remarques sur le traitement de la deuxième partie du sujet :

Comme l'an dernier, le jury tient à souligner que, d'une manière générale, l'exploitation didactique et pédagogique desdits documents a été bien menée et traitée selon le niveau indiqué par le sujet, à savoir à l'attention d'une classe de lycée (bien que, nous l'avons dit, la notion « Visions d'avenir, créations et adaptations » visée par le sujet n'ait pas toujours été clairement identifiée). Toutefois, contrairement à l'année précédente, les candidats ont fait montre d'une moindre connaissance didactique concernant l'exploitation des documents appliquée à une situation d'enseignement. Cela dit, dans la construction de l'exploitation didactique et pédagogique des documents, la majorité des candidats a bien su traiter l'acquisition d'éléments littéraires et culturels autour de la *fin'amor* et de son héritage, notamment par la mise en place de toute une étude des champs lexicaux y correspondant. Les membres du jury ont particulièrement apprécié quand la ou le candidat(e) avait choisi, pour ce faire, d'exploiter le document iconographique en début de séquence mais ont regretté que les candidats n'aient pas davantage pensé à la perspective de travailler en interdisciplinarité.

Le jury a trouvé pertinentes la plupart des propositions d'étude de la langue élaborées par les candidats. Logiquement, l'étude du présent de l'impératif, en prenant pour support la chanson d'Eric Fraj, et celle du futur de l'indicatif, en prenant pour support le poème de Joan-Pau Creissac, ont été les plus couramment exposées.

Le traitement de l'évolution de la langue occitane n'a cependant que rarement dépassé le cadre d'une proposition de mise en regard du texte médiéval avec une adaptation élaborée en occitan moderne. Les candidats auraient pu, par exemple, proposer de travailler sur les similarités entre le vocabulaire médiéval et celui de la langue moderne avec des mots comme *trist*, *plorant*, *uelhs*, *sospirant*, *amor*, *conselh*...

En outre, les membres du jury ont apprécié quand les candidats ont pu identifier, lors de l'échange avec eux, les quelques traits subdialectaux rattachant le texte languedocien du document 4 à la variante montpelliéraine (comme l'indiquaient des mots tels *luònh* ou *uòlhs*).

Sujet 2

Remarques générales sur le sujet :

Les candidats interrogés sur le sujet 2 avaient eux aussi à analyser 4 documents. Le premier était constitué d'une enluminure et de deux textes extraits du Chansonnier I (BnF, fr. 854, détail du folio 121v.), à savoir la représentation de la mort de Jaufré Rudèl dans les bras de sa dame, le texte de sa *vida* et le début de sa chanson *Lanquan li jorn son loncs en mai*. Le second document était l'unique strophe conservée de la chanson *Dieus sal la terra e'l palai* d'une *trobairitz* anonyme tirée également de l'édition de Pierre Bec (*L'amour au féminin... op. cit.*, p. 96), inscrite au programme. Le troisième document était un texte gascon du XVII^e siècle, le Sonnet V (« *Las haitilhèras van on vòn per fantasia* ») d'Andrèu Du Pré tiré de *Poesias gascoas (1620)* (Orthez, per noste, 2006, p. 15). Le quatrième et dernier document, du XXI^e siècle et en limousin, était constitué des trois premières strophes du poème *Vint-e-quatre dòlars per Mannà-Hatà [Manhattan]* de Jean-Pierre Lacombe paru dans son recueil intitulé *D'autras Americas / D'autres Amériques* (Sampzon, Delatour-France, 2016, p. 47).

Tous les supports traitaient des pouvoirs de l'amour sur celui ou celle qui aime. Ils mettaient surtout en avant la façon dont l'amour a le pouvoir de faire se mouvoir l'être qui aime par l'esprit/l'âme/le cœur aussi bien, voire davantage, que par le corps. Cette double représentation du voyage dans le contexte amoureux était illustrée par le document traitant de Jaufré Rudèl. Outre le fait que, dans sa *vida*, Jaufré Rudèl se croise dans le but d'aller voir celle qu'il aime, la nature même de son « amour de loin » abordait aussi cette faculté prêtée à l'amour, et que beaucoup de troubadours mentionnèrent, de faire se séparer l'âme/l'esprit/le cœur du corps, de prendre l'âme et/ou l'esprit et/ou le cœur et de le transporter près de l'être aimé ou de le faire partir en même temps que l'être aimé. En cela, le document 1 rejoignait naturellement les représentations de l'être aimant données dans la chanson de la *trobairitz* anonyme, dans le poème d'Andrèu Du Pré et dans celui de Jean-Pierre Lacombe qui, eux, sont clairement fondés sur ce dédoublement de l'être qui aime, sur cet amour qui dépossède de soi, fait voyager, errer sans bouger. Seul le texte d'Andrèu Du Pré semble récuser avec une certaine colère cet état en associant le corps dénué de son âme à une « charogne puante ». Cependant, la tristesse est partie prenante de l'ensemble des documents : « l'amour de loin » de Jaufré Rudèl s'achève, comme nous le savons, dans la mort ; la *trobairitz* déplore, par l'état qu'elle décrit, l'absence qui la ronge ; Jean-Pierre Lacombe met en scène le poète croisant une jeune-femme sur le quai d'une gare, une jeune-femme semblant emmener avec elle dans le train l'âme de ce poète dont elle a fui le regard.

Ce sujet 2 était ainsi élaboré afin d'entrer dans le cadre de la notion « Voyages et migrations : l'imaginaire, le rêve, le fantastique » du programme des classes de collège. Cette notion a rarement été identifiée par les candidats. Cependant, cela n'a pas empêché, d'une manière générale, le bon déroulement de l'analyse des documents et, les candidats ayant en outre généralement bien justifié leurs choix pédagogiques, le jury a valorisé ces analyses. Les membres du jury attirent néanmoins, cette année encore, l'attention sur le fait de bien veiller à identifier et à formuler précisément à quelle notion du programme le sujet proposé pourrait être lié.

Traitement de la première partie du sujet :

D'une manière générale, le thème de « l'amour de loin », tel que le jury l'attendait au minimum, a logiquement été bien identifié et traité par les candidats de même que le thème de l'influence de l'amour sur le corps et sur l'âme et/ou l'esprit et/ou le cœur que chaque document exploitait à sa manière. Les candidats les ont mis en relation les uns avec les autres avec des analyses pertinentes. Ils ont bien sûr perçu combien le document 1 se révélait particulièrement important : il présentait notamment, dans une miniature associée à sa *vida*, le troubadour Jaufré Rudèl, chantre de « l'amour de loin », en train de rendre son dernier souffle dans les bras de la comtesse de Tripoli, dont il s'était épris par les seuls récits de voyage des pèlerins qui louaient la dame. Jaufré Rudèl, toujours selon sa *vida*, tenta de rejoindre la comtesse par l'entremise d'une traversée de la mer qui le séparait d'elle et au cours de laquelle il contracta une maladie qui finit par l'emporter au moment même où il la rejoignait. Ce thème et cette histoire étaient le plus souvent connus des candidats. Le document était toutefois aussi constitué de la *vida* manuscrite du troubadour, source de cette même histoire,

ce qui a été moins souvent relevé, la forme manuscrite déconcertant sans doute les candidats bien que les premières lignes fussent clairement lisibles. La troisième partie du document présentait le poème le plus connu du troubadour Jaufré Rudèl mais quasiment aucun candidat n'a su l'identifier sans l'aide du jury.

Une fois que le thème de « l'amour de loin » a été bien identifié par les candidats, ces derniers ont toutefois éprouvé plus de difficulté dans l'analyse fine des conséquences de ce qui pouvaient être, dans les autres documents, d'autres représentations de « l'amour de loin ». La séparation entre le corps et l'âme et/ou l'esprit et/ou le cœur était prégnante dans tous les documents, marquant la distance entre l'ici où se trouve le corps et l'ailleurs où se trouve l'autre partie de l'être aimant : L'âme/l'esprit/le cœur se retrouvant emportés par l'amour, ce que le document 2 figurait tout particulièrement. Lors de l'échange avec le jury ces thématiques que les candidats avaient simplement abordées dans les exposés ont pu être largement approfondies bien qu'ils aient, le plus souvent, même lors de la discussion avec le jury, échoué à comprendre les subtilités du document 3, poème en gascon du XVII^e siècle d'Andrèu Du Pré. En effet, ce dernier associe les facultés de l'homme amoureux à celles de la sorcière mais, ne voyant pas ce rapprochement, les candidats ont fait de la sorcière la représentation de la dame aimée, ce qui n'était justement pas le cas, l'originalité du poème résidant dans l'identification première. De plus, ce poème du document 3 se démarquait des autres par sa conclusion dans laquelle l'amant, du fait de ce dédoublement dont il est capable, finit par considérer son corps comme une charogne. Aucun candidat n'a su relever ce fait. Par contre, pour revenir à l'idée de la femme enchanteresse, le document 4, lui, l'évoquait, même si c'était de manière fugace, en mettant l'accent sur les cheveux roux de cette jeune femme qui, à son seul passage sur le quai de la gare, envoûte et enlève l'âme du poète (même si elle ne semble pas chercher à le faire).

Traitement de la deuxième partie du sujet :

Le libellé du sujet mentionnait bien qu'il s'agissait de proposer une exploitation des documents en vue d'une séquence en classe de collège, pourtant, les candidats n'ont pas su profiter de cette indication et ont proposé à la place d'organiser une séquence pour des classes de lycée. De ce fait, la notion « Voyages et migrations : l'imaginaire, le rêve, le fantastique » n'a pas été abordée. Cela dit, comme pour le sujet 1, l'exploitation didactique et pédagogique des documents a été bien traitée. La majorité des candidats l'a construite sur « l'amour de loin » et la séparation de l'âme/du cœur et du corps par l'amour. L'accent a cependant été davantage mis, eu égard à une plus grande facilité pédagogique, sur la légende de Jaufré Rudèl ; certains candidats profitant de la présence dans le document 1 de la miniature (et plus rarement de la *vida* comme nous l'avons dit plus haut) du troubadour pour exploiter grandement le sujet et souvent en début de séquence, ce que le jury a apprécié.

Le jury a également trouvé bienvenu le rapprochement entre les textes du sujet et d'autres textes du programme ou de sa connaissance, médiévaux (comme d'autres chansons de *trobairitz* par exemple) ou plus récents (comme *Lou Pouèmo dóu Rose* de Frédéric Mistral ou encore la pièce *Roméo et Juliette* de William Shakespeare) pour nourrir la construction de sa séquence.

D'une manière générale, en ce qui concerne les activités langagières, l'étude du lexique a été privilégiée et le jury a apprécié particulièrement quand une étude des différents dialectes avait été abordée mais déplore que l'étude de la morphologie verbale des textes n'ait pas été traitée davantage pour ce sujet. De la même manière, le jury aurait aimé qu'une initiation à la langue ancienne soit mise en place au moyen du document. 2. Le plus souvent, l'exploitation de ce document, qui a souvent fait l'objet d'une compréhension superficielle, s'est limitée, comme pour le premier sujet, à une simple mise en parallèle du texte avec une version en occitan moderne ou encore, pour ce sujet, avec une traduction en français. Cependant, il aurait pu être envisagé, comme pour le sujet 1, un relevé des mots similaires à ceux employés aujourd'hui. En outre, aurait pu s'adjoindre à ce relevé une initiation à la déclinaison encore présente en occitan médiéval.

Enfin, le jury insiste, comme l'an dernier, pour que les candidats veillent à ne pas oublier la question de la langue dans l'exploitation didactique et pédagogique des documents.

Katy BERNARD et Jean-Christophe DOURDET

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier (n°2)

Présentation :

Deux sujets ont été proposés, de difficulté égale. Chaque sujet comportait deux parties, une première partie de compréhension de document audio, une deuxième partie d'analyse contextualisée de productions d'élèves. Ils traitaient de la notion « espace et échange » de l'entrée culturelle « gestes fondateurs et monde en mouvement ».

Le premier se référait à Carnaval. Il comportait dans un premier temps la compréhension d'un jugement de Carnaval, capté lors du *Carnaval biarnés* de Pau, le moment où *Sent Pançard* doit répondre de l'acte d'accusation du procureur, devant le tribunal de Pau. La deuxième partie se fondait sur l'analyse contextualisée de trois copies d'élèves. Le contexte était donné, ainsi que les documents utilisés par le professeur, textes et documents iconographiques.

Le deuxième sujet traitait du thème de l'étranger, que ce soit de l'étranger qui devient occitan ou de l'Occitan qui va s'établir dans un autre pays. Le document de compréhension était la captation d'une interview tirée du documentaire « Les étrangers de Provence » produit en 2013 pour le Centre d'étude de la parole d'oc. La deuxième partie se fondait sur l'analyse contextualisée de quatre copies d'élèves. Le contexte était donné, ainsi que les documents utilisés par le professeur, un travail réalisé à partir de l'expérience de personnes qui viennent s'installer en pays d'oc ou bien d'Occitans qui voyagent.

Les notes attribuées par le jury vont de 6 à 18 avec une de moyenne 10,18.

Dossier 1 : Carnaval.

Les fêtes calendaires sont un thème souvent traité dans le cours d'occitan-langue d'oc. Le professeur trouve là un moyen tout à la fois pittoresque et agréable de se servir de la discipline occitan-langue d'oc pour permettre à l'élève d'établir un repérage dans l'espace et dans le temps. Carnaval, comme Noël (la Saint-Jean d'hiver avec le *tedàs*), Saint-Jean (la Saint-Jean d'été, avec le feu) ou la Toussaint fêtes païennes avant de devenir, assez tardivement, chrétiennes sont des scansions claires et bien marquées de l'année, ritualisant par les deux équinoxes et les deux solstices la course du soleil.

Dans cette circularité de l'année, Carnaval a un rôle tout particulier. Avec le côté « fête de l'inversion des pouvoirs », « manifestation de la démesure », avec ses racines antiques d'abord, médiévales ensuite, il permet un lien important avec les autres disciplines tant littéraires (français) que linguistiques (latin, castillan), humaines (histoire, géographie) ou artistiques (arts plastiques et éducation musicale). L'éducation physique et sportive peut également être sollicitée pour le travail sur les danses.

Nous comprenons alors pourquoi les professeurs d'occitan-langue d'oc traitent souvent cette question avec leurs élèves, tant en collège qu'en lycée.

Le dossier fourni au candidat présentait d'abord, nous l'avons dit, la captation d'un fragment du jugement de Carnaval. Le carnaval béarnais de Pau est un moment important de l'année festive dans le sud de la Gascogne depuis une trentaine d'années avec, notamment, une partie dédiée au public scolaire. Le document était dans la déclinaison méridionale de la variante gasconne de l'occitan-langue d'oc : le béarnais. Il ne présentait pas de grosses difficultés de compréhension.

Le jugement de Carnaval apparaît bien souvent comme un « passage obligé » dans l'utilisation scolaire du thème festif. On en connaît la trame : dans une parodie burlesque de justice, Carnaval, qui avait été un roi éphémère, tout de démesure et de glotonnerie, se trouve accusé de tous les maux de la société ou de la microsociété qui le juge... Après un procès passablement inéquitable, il est condamné et brûlé... Et, victime expiatoire, avec lui sont brûlés tous les soucis de ceux qui l'ont jugé et condamné.

Dans ce Carnaval béarnais, il y a également d'autres motifs, dont le moindre n'est pas celui de la chasse à l'ours par les hommes d'un côté, de la poursuite de l'ours par des femmes, de l'autre. Le thème de l'inversion se poursuit, les rôles des femmes sont joués par des hommes et les rôles des hommes (les chasseurs) par des femmes.

Pour la seconde partie de l'épreuve, le travail sur les copies d'élèves, le jury avait fourni au candidat la contextualisation et les objectifs langagiers de la séquence et les documents supports :

- Le procès de Caramentran au Carnaval de Mimet en 2014 ;
- Deux photographies prises lors des fêtes de la Tarasque en 2006 ;
- Le fragment d'un texte de Brunoun Eyrier tiré de *Prouvènço d'Aro* en 1997 ;
- Le texte de la chanson *Adiu paure Carnavàs* chanté par Lou Seriol.
- L'affiche du *Carnaval biarnés* de 2019 ;
- Des questions sur ces documents.

Ces documents ne présentaient bien entendu aucune difficulté pour le candidat occitanophone.

Les trois copies d'élèves étaient fortement hétérogènes, tant sur le fond que sur la forme. Le candidat avait de nombreuses remarques à proposer pour analyser ces réalisations.

Dossier 2 : la vie dans un pays étranger.

L'« ailleurs » est un thème universel : Panturle, Marius et Tartarin se répondent, du tragique au comique, sans que l'on sache bien comment les motifs se tissent et se croisent : que quitte-t-on et que retrouve-t-on dans le mythe de l'exotisme ? Alors, comme Tartarin, on peut aller jusqu'à mentir sur ses voyages (*Que l'aperavan Colorado.*)

Le jury avait choisi de donner à écouter aux candidats l'interview d'un Marseillais dont la famille, originaire d'Italie, s'était bien implantée dans la cité phocéenne. Cette vision éclairée de l'immigration, permettait de voir les différentes étapes d'une intégration construite dans le temps.

Le dossier donné aux candidats se fondait sur deux figures, un Libyen venu vivre en Provence et qui parle occitan, Bakker, et un jeune instituteur de classe bilingue français-occitan qui est allé enseigner aux Etats-Unis d'Amérique, Yannick. La contextualisation était construite à partir des documents :

- Photographie de Yannick ;
- Vidéo « Bakker et Gileta » ;
- Article de presse « Yannick, des Hautes-Pyrénées à Los Angeles » ;
- Grille de recueil d'informations sur Yannick et Bakker ;
- Consignes pour des activités de groupe : écrire un article, enregistrer une chronique ;
- Carte des états du monde.

Quatre productions d'élèves constituaient là aussi un corpus assez hétérogène pour permettre un travail de fine différenciation.

Les prestations des candidats

Les candidats sont évalués à partir du libellé des épreuves paru au bulletin officiel :

Pour le document vidéo : évaluer la compréhension de la langue à partir de la présentation et de l'analyse de l'intérêt du document par le candidat ;

Pour le dossier : à partir de l'analyse des productions d'élèves et des documents complémentaires le jury doit vérifier :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves,
- à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur,
- à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société)
- et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les documents vidéos

Les candidats ont très majoritairement bien compris les deux documents vidéos. Ces documents sont choisis afin que les candidats puissent les comprendre et les exploiter.

Ils en ont bien rendu compte et ont bien réagi aux questions du jury, dans une écoute active. Leur langue était majoritairement bonne malgré quelques erreurs récurrentes.

Pour la vidéo du jugement de Carnaval, les questions ont porté sur

- L'utilisation en classe de ce jugement ;
- L'existence d'autres manifestations du même ordre dans les pays d'oc ;
- La place de l'occitan dans la fête de Carnaval ;
- L'importance de fêter Carnaval ?

Pour la vidéo sur le thème de l'étranger :

- La manière d'utiliser ce document vidéo en classe ;
- Avec quel type d'élèves peut-on utiliser ce document ;
- L'histoire des émigrants en pays d'oc ;
- L'histoire noire de l'émigration.

Les dossiers

Ces dossiers comportaient une cohérence rédactionnelle, tout à la fois pédagogique et didactique. C'est un matériau fiable, sur lequel il n'est pas difficile de travailler. Il était donc indispensable, après les avoir décrits, de commenter ces documents, notamment pour ce qui touche à leur niveau de langue, leur difficulté culturelle, l'étayage nécessaire pour en tirer le meilleur parti au bénéfice des élèves.

Les dossiers sont articulés autour des copies des élèves, trois pour le premier dossier, quatre pour le second. Ces copies présentaient un corpus suffisamment hétérogène pour que les candidats puissent montrer leur savoir-faire. Les copies des élèves doivent être lues en détail et, en fonction des attendus docimologiques, analysées. Il convient de noter les éléments positifs, les éléments négatifs, les points d'incertitude et les conseils. Le candidat devra toujours se rappeler que l'évaluation n'est pas la fin d'un processus mais, que, dans une perspective spiralée des apprentissages, elle est suivie par la remédiation, elle-même représentant la première étape d'une séquence suivante.

Au terme de la réglementation en vigueur, l'analyse des documents du corpus comme des copies d'élèves doit montrer que le candidat connaît les conditions d'enseignement de l'occitan dans ses différentes dimensions.

Pour la majeure partie des candidats, cette analyse a été réalisée. D'autres n'ont pas su organiser une réflexion construite. Un candidat ignorait les conditions d'enseignement de l'occitan en LV2 et LV3.

Préconisations

1) *Avant le concours* : les candidats doivent avoir une langue « de communication », souple, riche, correcte, de niveau universitaire, qu'ils auront expurgé, autant que faire se peut, de gallicismes et de localismes trop manifestes. Ils se seront entraînés à comprendre les différentes variantes d'occitan parlées par les différents types de locuteurs.

Ils auront lu les grands classiques de l'occitan, des quatre grandes époques littéraires, et seront capables de les situer.

Ils auront une bonne connaissance des modalités et des programmes d'enseignement de l'occitan, du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et auront au moins lu les autres programmes du cycle trois au baccalauréat.

Ils connaîtront les modalités d'examen du DNB et du baccalauréat.

Ils auront pris connaissance des différentes situations d'exercice de leur futur métier.

Ils connaîtront le référentiel de compétences de l'enseignant.

Ils se seront exercés à la pratique orale du concours, sur des durées variables et auront appris à écouter les questions posées.

Ils se seront entraînés à lire à haute voix des textes en occitan.

2) *Pendant le concours*, pour la préparation : les appariteurs et les membres du jury sont bienveillants et attentifs. Les candidats penseront à apporter une montre pour mesurer le temps qui s'écoule (on leur demandera de laisser leur téléphone portable éteint avec leur carte d'identité).

3) *L'oral* : il se déroule en deux fois une demi-heure. Pendant chaque phase, les candidats ont un temps en parole protégée. Le texte réglementaire ne définit pas de limite à ce temps. Il semble néanmoins raisonnable de ne pas dépasser vingt minutes. Dans un souci d'équité, c'est ce qui sera demandé à chaque candidat.

Les candidats veilleront à parler assez fort, dans une langue soutenue, que ce soit en français ou en occitan.

Ils s'appliqueront à écouter les questions du jury.

Jean-Marie SARPOULET